

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le neuf décembre deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MASSIAC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Vivien BATIFOULIER, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Philippe LEBERICHEL, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEBRE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Eric VIALA

### Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Magali CRAUSER, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Danielle GOMONT, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Colette PONCHET-PASSEMARD, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

### Pouvoirs :

Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Félix ROCHE pouvoir à Pierrick ROCHE, Philippe SARANT pouvoir à Philippe LEBERICHEL, Roland VERNET pouvoir à Georges CEYTRE

Date de convocation : 03 décembre 2024  
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET  
Membres en exercice : 57  
Présents : 29 – Pouvoirs : 5 – Votants : 34

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non votants : 0

### **Objet : Étude opérationnelle pour le réaménagement et l'extension de la déchetterie de Massiac – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Contrat de relance et de transition écologie (CRTE) signé entre Hautes Terres Communauté et l'État en date du 23 juillet 2021 ;

**Vu** l'appel à projets commun pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2025 ;

**Vu** le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 et notamment son chantier n°10 – assurer une gestion raisonnée des ressources et déchets, avec l'objectif d'optimiser une gestion des déchets vertueuse ;

**Considérant** que dans un souci d'amélioration du service en matière de collecte des déchets, Hautes Terres Communauté entreprend des travaux de restructuration des déchetteries de son territoire, ne répondant aujourd'hui plus aux normes sécuritaires ;

**Considérant** que Hautes Terres Communauté a en 2020 lancé une étude préalable aux travaux de restructuration des déchetteries en vue d'améliorer la sécurité des sites, le service public, l'accueil et l'information au public, augmenter la valorisation des déchets, maîtriser les impacts environnementaux, améliorer la maîtrise des coûts et l'optimisation des déchets ;

**Considérant** les premiers résultats de cette étude montrent que les caractéristiques de la déchetterie de Massiac rendent son fonctionnement inconfortable et peu sécurisant pour les usagers comme pour le gestionnaire, et qu'elle fait face à des contraintes notamment en termes de surface, impactant alors la qualité du service rendu ;

**Considérant** que d'autres alternatives ont été étudiées en vue de la poursuite du projet, notamment l'acquisition de terrains adjacents permettant l'extension de la déchetterie ;

**Considérant** que le projet final des travaux à réaliser doit s'adapter à un nouveau programme et prendre en compte des ajustements par rapport à l'APD initial ;

**Considérant** que Hautes Terres Communauté se fera accompagner d'un maître d'œuvre durant toutes les phases de réalisation du projet ;

**Considérant** que la présente demande de subvention porte sur les dépenses de maîtrise d'œuvre ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la déchetterie de Massiac ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DÉPENSES EN HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Étude opérationnelle – Maîtrise d'œuvre	94 800 €	ETAT – DETR 2025	37 920 €	40 %
		Autofinancement	56 880 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>94 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 800 €</b>	<b>100 %</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 37 920 € auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2025 ;
- **DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,  
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.